

**TRAVAILLER PLUS PEUT NUIRE
GRAVEMENT À VOTRE SANTÉ,
NE COMMENCEZ PAS**

Heures supplémentaires et heures mécénats

La RGPP et les baisses de crédits alloués par le ministère obligent le Louvre à rechercher toujours plus de financements privés et donc à faire appel aux mécènes. Le printemps, période faste pour l'organisation de multiples opérations au musée, de jour comme de nuit, attire les entreprises qui veulent valoriser leur image ou redorer leur blason.

Le 15 mai, c'est aussi la Nuit des musées. Et comme toute l'année, les journées continues des mercredis et vendredis se poursuivent. Pour permettre à l'établissement d'assurer l'accueil et la sécurité dans ses espaces sur des horaires de plus en plus importants, nombre de personnels sont sollicités.

Travailler plus pour gagner plus ?

Les faibles augmentations des revenus (hausse minimes de la valeur du point, déroulement très lent des carrières) ne permettent pas de compenser la hausse du coût du logement et des dépenses courantes. On peut donc aisément comprendre que pour vivre décemment, certains d'entre nous aient recours aux heures supplémentaires et heures mécénats au détriment de leur santé et de leur qualité de vie.

A la longue est-ce la bonne solution ?

Le fumeux « travailler plus pour gagner plus » reste un leurre et une aliénation :

- néfaste pour l'emploi : le patron, pour nous l'État, a une fâcheuse tendance à faire appel à des heures supplémentaires plutôt qu'à embaucher,
- néfaste pour les finances publiques : exonération des cotisations sociales pour l'employeur ce qui veut dire moins de recettes pour notre système social et donc plus de déficits
- néfaste pour les salariés concernés : l'employeur décide de qui peut faire des heures supplémentaires et peut les supprimer à tout moment, le salarié subit des conditions de travail détériorées, **de nouvelles pathologies apparaissent liées** à la pression hiérarchique et à l'augmentation de la productivité du travail, au stress, **à la fatigue due à un temps de travail trop élevé.**

Petits arrangements avec la loi

« La durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures .
Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures.
L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures. »
(Extraits du Décret n°2006-744 du 27 juin 2006 - art. 1 JORF 29 juin 2006)

Malheureusement, notre direction ne respecte pas toujours ces règles, au détriment de ses agents.

Quelques exemples qui peuvent paraître anodins mais qui sont tout simplement illégaux :

- la durée de la Nuit des musées, 11h45- 00h15, est trop longue d'une ½ heure.
- un agent effectuant la Nuit des musées (qui se termine à 00h15) ne devrait pas travailler le lendemain matin avant 11h15, ce qui se fait pourtant chaque année. Ce cas se présente aussi assez fréquemment lors d'opérations mécénats tardives.
- Certaines équipes non extensibles (et notamment les équipes d'intervention) sont grandement sollicitées pour les mécénats (sur plusieurs plages horaires : installations, manifestations, démontages) et leurs encadrements n'ont régulièrement d'autre choix que celui de permettre des dépassements horaires, et de ne pas être trop regardant sur les périodes trop courtes de repos entre deux journées, etc.

Je travaille plus, tu travailles plus, il travaille plus...

Il est à noter que la multiplication des heures supplémentaires et mécnats désorganise les services. Les équipes d'intervention, les équipes de salles, mais aussi les équipes d'encadrement, se retrouvent de ce fait de plus en plus souvent en sous-effectif. Pour seul exemple, on constate un surplus de travail dû au manque de personnel de 9h à 10h chaque mercredi et chaque vendredi, du fait de l'arrivée tardive des journées continues.

« Le nombre des heures supplémentaires accomplies dans les conditions fixées par le présent décret ne peuvent dépasser un contingent mensuel de 25 heures.

Lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel au comité technique paritaire compétent. »

(Extrait du Décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires – art.6)

Encore une fois, cette règle n'est pas respectée. En mai et juin 2010, une dérogation à la limite des 25 heures supplémentaires a été acceptée par la DRHDS. Le dépassement est possible alors même que la suppression de la RTT surnuméraire au mois de mai serait justifiée parce que l'on travaillerait moins ce mois-là (cf dernier flash) ! Pour quelles circonstances exceptionnelles ? Soyons compréhensifs devant tant de cohérence ! En mai il y a bien la Nuit des musées, mais en juin ? ! Et le CTP en a-t-il seulement été informé ? De l'avis des représentants du personnel il n'en est rien.

Pensez-vous encore qu'il soit bien sérieux de se fier au choix de l'administration de nous faire travailler plus pour gagner... combien déjà ? Et à quel prix ?

L'aliénation consiste à être "l'allié de ses propres fossoyeurs".

(Kundera : L'immortalité – 1990)

Préférons investir sur notre avenir

« [...] en France, du début du 19ème siècle à la fin du 20ème siècle, la production a été multiplié par 26, **le temps de travail divisé par 2**, l'emploi multiplié par 1,75 et **le pouvoir d'achat a grandi dans des proportions très importantes**. Cela a été possible par un partage des gains de productivité entre les salariés et les entreprises ». *(Tract de l'union syndicale Solidaires - juin 2007)*.

Ajoutons que **cela a été possible grâce à des luttes acharnées** et par des sacrifices de temps et d'argent consentis par des ouvriers et employés bien conscients que le progrès était à ce prix.

Nos gouvernements ont sauvé les banques, sans contrepartie. Aujourd'hui ces mêmes banques viennent faire payer l'addition aux peuples. Aujourd'hui, donnons-nous les moyens d'agir, bloquons la régression sociale annoncée, construisons un rapport de force permettant d'imposer d'autres choix.

Malgré ce qu'on nous rabâche, on peut, et on doit à la fois
augmenter les salaires, baisser le temps de travail
et créer des emplois.

Ne travaillons pas plus ,

Luttons plus pour gagner plus !